

Baisse de la taxe foncière non bâtie, un geste pour les agriculteurs

Écrit par DA FONTE LAURA

Dimanche, 07 Avril 2019 09:00 -

Il était question de budget au conseil municipal, ce vendredi 5 avril, sous la présidence de Sébastien Deshayes, Maire.

La commune a validé à la majorité, l'augmentation de 1% concernant la taxe d'habitation. S'il est vrai que le taux de la commune est relativement bas par rapport à la communauté de communes, les remarques des élus ont été prises en compte en référence à la crise actuelle que vit notre société et une augmentation progressive plus judicieuse.

Quant à la taxe foncière non bâtie, le Maire a précisé sa volonté de ne pas pénaliser les agriculteurs, souffrant déjà d'une sécheresse précoce. La situation est même dramatique. Après réflexion et la remarque d'une élue d'aider davantage le monde rural, il a été décidé à l'unanimité de diminuer la taxe de 12 %, (le taux passe de 36,51 à 32%), un dégrèvement pour la crise agricole, un engagement pour la commune.

Réunion de préparation des classes en 9 : Cette réunion aura lieu le lundi 29 avril 2019 à 20 heures à la salle d'animation 1er étage. Elle est ouverte à tous ceux qui franchissent une décennie cette année.

